

## THE BLOCKCHAIN GROUP

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.049.830,64 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « **Société** »)

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« **BSA**<sub>2021</sub> ») DU 23 JUIN 2022

Le 23 juin 2022, à 11h,

Les porteurs de bons de souscription d'actions (les « **Porteurs** ») émis par la Société le 22 octobre 2021 admis à la cotation sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth à Paris et identifiés sous le code ISIN FR00140065G1 (les « **BSA**<sub>2021</sub> ») se sont réunis ce jour, au siège social de la Société, sur convocation régulière du Conseil d'administration telle que publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 68 en date du 8 juin 2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

L'Assemblée générale est présidée par le représentant de la masse des Porteurs, EUROLAND CORPORATE, 17, avenue George V 75008 Paris, représentée par Monsieur Thomas HORNUS (le « **Président** »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Porteur en entant en séance, tant en son nom propre qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence, certifié exacte par le Président, permet de constater que les conditions de quorum sont satisfaites. Le Président déclare alors que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Aucun Porteur n'ayant accepté la fonction de scrutateur, le bureau de l'assemblée sera composé sur seul représentant de séance.

Le Président dépose ensuite sur le bureau :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- la feuille de présence certifiée exacte par le Président,
- les formulaires de vote par correspondance et procurations des Porteurs,
- le rapport du Conseil d'administration, et
- le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée générale.

Puis le Président de séance déclare que tous les documents, dont la loi prescrit la communication, ont été tenus à la disposition des Porteurs au siège social de la Société depuis le 8 juin 2022, ce qui est reconnu exact par tous les Porteurs présents tant en leur nom que comme mandataires.

Le Président donne ensuite lecture du texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée générale des Porteurs. Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant la partiel, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

DS  
TH

## **PREMIERE RESOLUTION**

*(Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub>)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 228-103 du Code de commerce,

- (i) **approuve et autorise** la modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> (les « **Caractéristiques des BSA<sub>2021</sub>** ») à savoir :

la réduction du prix d'exercice de chaque BSA<sub>2021</sub> initialement fixé à 1,60 euro, pour le porter à 1 euro par BSA<sub>2021</sub>,

la durée d'exercice des BSA<sub>2021</sub> dont le terme était initialement fixé au 30 juin 2022 pour le proroger jusqu'au 30 juin 2023, ainsi, tout BSA<sub>2021</sub> qui ne serait pas exercé à cette nouvelle date deviendra automatiquement caduc,

- (ii) **décide** que la prise d'effet de ces modifications interviendra à la date retenue par Euronext Paris, et qui fera l'objet d'un avis spécifique,
- (iii) **décide** que les autres caractéristiques des BSA<sub>2021</sub>, en ce compris notamment la parité d'exercice des BSA<sub>2021</sub>, demeurent inchangées,
- (iv) **décide** que le Conseil d'administration de la Société aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre les modifications susvisées des Caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ainsi que pour pendre toutes mesures, conclure tous accords, remettre tous documents et effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de tous organismes, et en particulier, Euronext Growth et l'Autorité des Marchés Financiers le cas échéant, et d'une manière général, faire tout ce qui est nécessaire.

***Cette résolution est adoptée à 14.823.335 voix pour contre 800.000 voix contre.***

## **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

***Cette résolution est adoptée à 14.823.335 voix pour contre 800.000 voix contre.***

\* \* \*

*De convention expresse valant convention sur la preuve, il a été convenu de signer électroniquement le présent acte, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service [www.docusign.com](http://www.docusign.com).*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

DocuSigned by:  
  
BAD993C2795B45B...

**EUROLAND CORPORATE**

représentée par Monsieur Thomas HORNUS  
**Président**

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.049.830,64 €

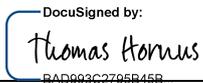
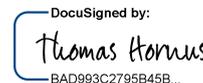
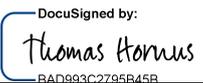
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux

504 914 094 R.C.S. Nanterre

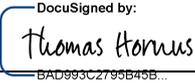
**ASSEMBLEE GENERALE  
DES PORTEURS DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
DU 23 JUIN 2022**

**FEUILLE DE PRESENCE**

Bons de souscription d'actions émis par la Société le 22 octobre 2021 admis à la cotation sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth à Paris et identifiés sous le code ISIN FR00140065G1

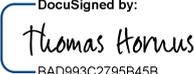
<b>Détenteurs</b> <i>(nom, prénom et domicile)<sup>1</sup></i>	<b>Nombre de BSA<sub>2021</sub></b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Mandataire</b> <i>(nom, prénom et domicile)<sup>1</sup></i>	<b>Signature</b>
7K02 SASU 13, allée Rulhière 93140 Bondy	167 643	167 643	Thomas HORNUS 37, rue Truffaut 75017 Paris	
Actenys SARL 64, chemin de la Chainais 53000 Laval	28 800	28 800	Vote par correspondance	
Vincent Yves Jean BERGER 64, chemin de la Chainais 53000 Laval	76 200	76 200	Vote par correspondance	
Rodolphe CADIO Carrer Dels Cavallers 54 – 08034 Barcelone (Espagne)	4 500	4 500	Thomas HORNUS 37, rue Truffaut 75017 Paris	
Jean-Philippe CASADEPAX- SOULET 22, boulevard Richard Wallace – 92800 Puteaux	1 592 917	1 592 917	Thomas HORNUS 37, rue Truffaut 75017 Paris	
Pascal CHEVALIER 54, bd Emile Augier 75016 Paris	4 676 366	4 676 366	Thomas HORNUS 37, rue Truffaut 75017 Paris	
Citibank Europe Plc 1 North Wall Quay Dublin 1 Irlande	6 000	6 000	Vote par correspondance	
Bruno DAMEY 4, impasse des Ecureuils 78320 Le Mesnil	82 343	82 343	Thomas HORNUS 37, rue Truffaut 75017 Paris	
Sandrin Emmanuelle DAMEY 4, impasse	29 829	29 829	Vote par correspondance	

<sup>1</sup> Si le détenteur et/ou mandataire est une personne morale, indiquer la dénomination sociale, l'adresse du siège social ainsi que le nom, prénom et qualité de la personne qui la représente

<b>Détenteurs</b> (nom, prénom et domicile) <sup>1</sup>	<b>Nombre de BSA<sub>2021</sub></b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Mandataire</b> (nom, prénom et domicile) <sup>1</sup>	<b>Signature</b>
des Ecureuils 78320 Le Mesnil				
Charles KREMER 7 square Desaix 75015 Paris	187 000	187 000	Vote par correspondance	
Xavier LATIL 23, rue de Paris 78470 Saint Rémy les Chevreuses	792 368	792 368	Vote par correspondance	
Marc NEGRONI 7 rue Jean Mermoz 92380 Garches	192 154	192 154	Thomas HORNUS 37, rue Truffaut 75017 Paris	
NEXTSTAGE CAP 2024 IR 19, avenue George V 75008 Paris	179 839	179 839	Vote par correspondance	
FCPI NEXTSTAGE CAP 2026 19, avenue George V 75008 Paris	675 507	675 507	Vote par correspondance	
FCPI NEXTSTAGE CAP 2023 ISF 19, avenue George V 75008 Paris	930 612	930 612	Vote par correspondance	
PLUVALCA INITIATIVES PME 19, avenue George V 75008 Paris	800 000	800 000	Vote par correspondance	
Jean-Christophe PERSONNAT 19, bld de Suisse 98000 Monaco	1 183 722	1 183 722	Vote par correspondance	
PI SAM 2, bld Princesse Charlotte co AIP 98000 Monaco	1 152 100	1 152 100	Vote par correspondance	
Michèle POGGI 57, rue Grimaldi 98000 Monaco	561 235	561 235	Vote par correspondance	
Frédéric PREVOST 43, allée La Fontaine 78170 La Celle- Saint-Cloud	29 000	29 000	Thomas HORNUS 37, rue Truffaut 75017 Paris	
Société TILLANE 23 avenue de la Guillemotte 78112 Fourqueux	2 275 200	2 275 200	Vote par correspondance	
<b>TOTAL</b>	<b>15 623 335</b>	<b>15 623 335</b>		

Certifiée sincère et véritable par le Président.

**EUROLAND CORPORATE**  
représentée par Monsieur Thomas HORNUS  
**Président**



**Annexes**

Formulaires de vote par correspondance et procurations

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

Nenad CETKOVIC – Président de 7KO2 SAS

titulaire de 167 643 BSA<sub>2021</sub>,

faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par Bourse Direct, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées 167 643 voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**X Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,  
demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

- Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom
- Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR
RESOLUTION 2	POUR

Fait à BONDY, le 18 JUIN 2022

Signature

**CETKOVIC Nenad. Président 7ko2 SAS**



**7ko2**  
13 ALLEE RULHIERE. 93140 BONDY  
MAIL: CONTACT@7KO2.COM  
SIRET: 80900002100017

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

titulaire de \_\_\_\_\_ BSA<sub>2021</sub>,

- en nominatif à hauteur de \_\_\_\_\_ voix,
- faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par \_\_\_\_\_, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_\_\_\_ voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

- Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,  
demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les

<sup>1</sup> **Pour les personnes physiques**: nom, prénoms et adresse.

**Pour les personnes morales** : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2022

Signature

Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>



<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « Assemblée Générale ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

titulaire de \_\_\_\_\_ BSA<sub>2021</sub>,

- en nominatif à hauteur de \_\_\_\_\_ voix,
- faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par \_\_\_\_\_, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_\_\_\_ voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

- Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,  
demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

<b>RESOLUTION 1</b>	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
<b>RESOLUTION 2</b>	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2022

**Signature**

**Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>**



<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

Rodolphe  
Cadio \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

titulaire de 4500 BSA<sub>2021</sub>,

en nominatif à hauteur de 4500 voix,

faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par \_\_\_\_\_, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_\_\_\_ voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,  
demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

**Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom**

**Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :**

<b>RESOLUTION 1</b>	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
<b>RESOLUTION 2</b>	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à \_\_\_\_\_ Barcelone \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 17/06/2022

**Signature**

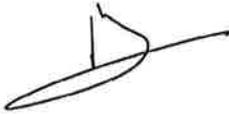
**Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>**

**Rodolphe Cadio**

CARRER DELS CAVALLERS 54

8034 BARCELONA

Espagne



<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

CASADÉPAX-SOULET Jean-Philippe

titulaire de A.102.917 BSA<sub>2021</sub>,

en nominatif à hauteur de \_\_\_\_\_ voix,

faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par BNP PARIBAS, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées A.102.917 voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,

demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les

<sup>1</sup> Pour les **personnes physiques**: nom, prénoms et adresse.

Pour les **personnes morales** : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Putteaux, le 18 juin 2022

Signature

Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>



<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « Assemblée Générale ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

CASADEPAX-SOULET Jean-Philippe

titulaire de 490.000 BSA<sub>2021</sub>,

en nominatif à hauteur de 490.000 voix,

faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par \_\_\_\_\_, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_\_\_\_ voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,

demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Puteaux, le 18 juin 2022

Signature

Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>



<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « Assemblée Générale ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)'

Pascal CHEVALIER

titulaire de 4676366 BSA<sub>2021</sub>,

en nominatif à hauteur de \_\_\_\_\_ voix,

faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par Blo-Bank, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_\_\_\_ voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,

demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

- Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom
- Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à PARIS, le 17/06 / 2022

Signature



Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>

Pascal CHEVALIER

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

\_\_\_\_\_  
Citibank Europe Plc  
1 North Wall Quay  
Dublin 1  
Ireland

titulaire de 6000 BSA<sub>2021</sub>, faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par \_\_\_\_\_, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les BSA sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_\_\_\_ voix, reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

\_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> **Pour les personnes physiques**: nom, prénoms et adresse.

**Pour les personnes morales** : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Raldstone, le 20/06 2022

Signature

Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>

Manchester

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

Bruno DANIEY 4 impasse des Ecueneils 78320 LA ROCHE

titulaire de 82343 BSA<sub>2021</sub>,

en nominatif à hauteur de \_\_\_\_\_ voix,

faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par ~~CAISSE D'EPARGNE AXEL DE FABRE~~ intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées 82343 voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,

demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les

<sup>1</sup> **Pour les personnes physiques**: nom, prénoms et adresse.

**Pour les personnes morales** : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à POTENZA, le 20 juin 2022

Signature

Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>



DAREY Bruno  
4, impasse des Escaliers  
78320 LA NEUVILLE SAINT DENIS

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

SANDRINE ERIANDELLE DARLEY  
4, impasse des Eucalyptus  
78 320 LE REUIL SAINT DENIS

titulaire de 29829 BSA<sub>2021</sub>,

en nominatif à hauteur de 29829 voix,

faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par CAISSE D'EPARGNE IDF, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_\_\_\_ voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,

demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à POTEAUX, le 20 juin 2022

Signature

Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>



DANEY SANDRINE EMARUELLE  
4, impasse des Eucalyptus  
78 325 LE MESNIL SAINT DENIS

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

Monsieur Charles Kremer, domicilié au 7 square Desaix 75015 Paris

titulaire de 187 000 BSA<sub>2021</sub>,

en nominatif à hauteur de 187 000 voix,

faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par \_\_\_\_\_, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_\_\_\_ voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,

demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

**Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom**

**Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :**

<b>RESOLUTION 1</b>	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
<b>RESOLUTION 2</b>	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à PARIS, le 6/20/2022 2022

**Signature**

**Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>**

DocuSigned by:  
  
 E51280D7315C4D6...

Monsieur Charles Kremer, domicilié  
 au 7 square Desaix 75015 Paris

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

Xavier Latil, domicilié au 23 rue de Paris 78470  
saint-remy-les-chevreuses

titulaire de 792 368 BSA<sub>2021</sub>,

en nominatif à hauteur de 792 368 voix,

faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par \_\_\_\_\_, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_\_\_\_ voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,

demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

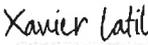
Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Saint Rémy les Chevreuse, le 20 juin 2022 2022

Signature

Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>

DocuSigned by:  
  
9SE677EF3EF54F3...

Xavier Latil, domicilié au 23 rue de Paris 78470  
Saint-Remy-Les-Chevreuses

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

A. Marc NEGRONI

titulaire de 192154 BSA<sub>2021</sub>,

- en nominatif à hauteur de \_\_\_\_\_ voix,
- faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par CIC, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_\_\_\_ voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,  
demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

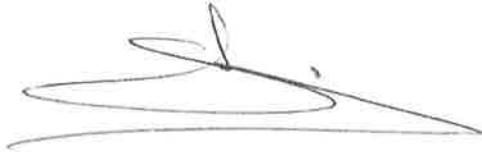
RESOLUTION 1	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Paris, le 20/06/ 2022

Signature

Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>

NEGRONI Marc  
7, rue Jean Bermy  
92380 Garches.



<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

**NEXTSTAGE CAP 2024 IR – Compte SG40558100080897252**

titulaire de \_\_179 839\_\_ BSA<sub>2021</sub>, faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par \_\_SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES\_\_, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les BSA sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_179 839\_\_ voix, reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

demeurant à \_\_\_\_\_

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

**Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom**

<sup>1</sup> **Pour les personnes physiques**: nom, prénoms et adresse.

**Pour les personnes morales** : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

<b>RESOLUTION 1</b>	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
<b>RESOLUTION 2</b>	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Nantes, le 17/06/2022

**Signature**



**Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>**

Anne REGNIER

SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES  
Service Assemblées Générales Institutionnels  
TSA 47915  
44379 NANTES CEDEX 3

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

**FCPI NEXTSTAGE CAP 2026 - Compte SG40558100080905709**

titulaire de \_\_\_\_675 507\_\_ BSA<sub>2021</sub>, faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par \_SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES\_, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les BSA sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_\_\_675 507\_\_ voix, reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

demeurant à \_\_\_\_\_

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

**Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom**

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

<b>RESOLUTION 1</b>	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
<b>RESOLUTION 2</b>	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Nantes, le 17/06/2022

**Signature**

**Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>**



Anne REGNIER  
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES  
Service Assemblées Générales Institutionnels  
TSA 47915  
44379 NANTES CEDEX 3

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

**FCPI NEXTSTAGE CAP 2023 ISF – Compte SG40558100080889564**

titulaire de \_\_930 612\_\_ BSA<sub>2021</sub>, faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par \_\_SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES\_\_, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les BSA sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées \_\_930 612\_\_ voix, reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

demeurant à \_\_\_\_\_

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

**Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom**

<sup>1</sup> **Pour les personnes physiques**: nom, prénoms et adresse.

**Pour les personnes morales** : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

<b>RESOLUTION 1</b>	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
<b>RESOLUTION 2</b>	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Nantes, le 17/06/2022

**Signature**



**Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>**

Anne REGNIER

SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES  
Service Assemblées Générales Institutionnels  
TSA 47915  
44379 NANTES CEDEX 3

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

**PLUVALCA INITIATIVES PME - compte SG40558100080896254**

titulaire de 800 000 BSA<sub>2021</sub>, faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les BSA sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées 800 000 voix, reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

demeurant à \_\_\_\_\_

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

**Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom**

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

<b>RESOLUTION 1</b>	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input checked="" type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
<b>RESOLUTION 2</b>	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input checked="" type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Nantes, le 17/06/2022

**Signature**



**Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>**

Anne REGNIER

SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES  
Service Assemblées Générales Institutionnels  
TSA 47915  
44379 NANTES CEDEX 3

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « Assemblée Générale ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

**Monsieur Personnat Jean Christophe demeurant 19 boulevard de Suisse 98000 Monaco**

titulaire de 1'183'722 (Un million cent quatre-vingt-trois mille sept-cent vingt-deux) BSA<sub>2021</sub>, faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par CFM Indosuez Wealth Management, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées 1'183'722 (Un million cent quatre-vingt-trois mille sept-cent vingt-deux) voix, reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

demeurant à \_\_\_\_\_

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

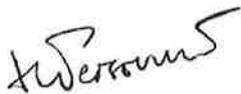
Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Monaco, le 15 Juin 2022

Signature



Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>

PERSONNAT, Jean-Christophe, 19 Bd de  
Suisse, 98000 Monaco

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

Paris le 20/06/2022

**Société : THE BLOCKCHAIN GROUP SA**  
**Assemblée : Obligataire**  
**Date de l'assemblée : 23/06/2022 10:00:00**

**TABLEAU DE CONSOLIDATION N 1**

1152100
---------

Nous attestons de la participation de la quantité suivant de titres:

La détention de ces titres au porteur se décompose de la manière suivant:

	Un seul Intervalle	
	Proxy carte	Titres
Pouvoirs au Président	0	0
Pouvoirs mandatés	0	0
Formulaire de vote	1	1152100
Carte d'admission	0	0
<b>Total remise du jour</b>	<b>1</b>	<b>1152100</b>
Report remise	0	0
Annulation	0	0
<b>Total cumulé à ce jour</b>	<b>1</b>	<b>1152100</b>

TOTAL	
Proxy carte	Titres
0	0
0	0
1	1152100
0	0
<b>1</b>	<b>1152100</b>
0	0
0	0
<b>1</b>	<b>1152100</b>

Veillez agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

DS

TH



**BNP PARIBAS**  
SECURITIES SERVICES

**PROXY SERVICES**  
Paris (FRANCE)  
Phone: +33-1 87 74 04 84 - Fax: NA

Bordereau numerique pour l'assemblée Générale  
**THE BLOCKCHAIN GROUP SA** de type **Obligataire** du  
**23/06/2022**

Paris le 20/06/2022

reference : attestation de participation n° 1

**Vote**

FR000000001280122	1152100	titre(s)	
<b>TOTAL INSTRUIT</b>	<b>1152100</b>	<b>TOTAL ANNULE</b>	<b>0</b>

**Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**  
**Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■ date and sign at the bottom of the form**

JE DESIRE ASSISTER A CETTE ASSEMBLEE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

## THE BLOCKCHAIN GROUP SA

Société anonyme au capital de null €  
 Tour W n 102, Terrasses Boieldieu  
 92800, Puteaux  
 France

**Assemblée Obligatoire** convoquée pour le jeudi 23 juin 2022 à  
 10 h 00 au Tour W n 102, Terrasses Boieldieu, 92800, Puteaux,  
 France.

**BOND HOLDER MEETING** to be held on **Thursday June 23,**  
**2022 at 10:00 at Tour W n 102, Terrasses Boieldieu, 92800,**  
**Puteaux, France.**

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account 0000445310P

Nominatif Registered [ Vote simple Single vote ]  
 Nombre d'actions Number of shares [ Vote double Double vote ]

Porteur Bearer [ 1152100 ]  
 Nombre de voix - Number of voting rights [ 1152100 ]

### JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST

Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.

Non / No	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Abs.	<input type="checkbox"/>									
Non / No	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Abs.	<input type="checkbox"/>									
Non / No	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Abs.	<input type="checkbox"/>									
Non / No	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Abs.	<input type="checkbox"/>									
Non / No	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Abs.	<input type="checkbox"/>									

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante.  
 In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:

- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting
- Je m'abstiens. / I abstain from voting.
- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M. Mlle ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name... to vote on my behalf

**Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :**  
**To be considered, this completed form must be returned no later than:**

à la banque / to the bank sur 1ère convocation / on 1st notification  
 à la société / to the company sur 2ème convocation / on 2nd notification

17-06-2022 à 18:00 h, heure de Paris  
 17-06-2022 at 18:00 h, Paris time

« Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée générale »  
 If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
 Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING  
 See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée  
 I HEREBY APPOINT: see reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting  
 M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name  
 Adresse / Address

**ATTENTION:** Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.  
**CAUTION:** As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)  
 Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

**PI SAM**  
 20 BLD PRINCESSE CHARLOTTE, CHEZ AIP  
 98000, MONACO  
 France

Date & Signature  
 20/06/2022

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

**Madame POGGI Michele demeurant 57 rue Grimaldi 98000 Monaco**

titulaire de 561'235 (Cinq cent soixante et un mille deux cent trente-cinq) BSA<sub>2021</sub>, faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par CFM Indosuez Wealth Management, intermédiaire financier habilité (***joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur***), auxquelles sont attachées 561'235 (Cinq cent soixante et un mille deux cent trente-cinq) voix, reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

demeurant à \_\_\_\_\_

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Monaco, le 15 Juin 2022

Signature



Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>

POGGI Michèle, 57 rue Grimaldi  
98000 MONACO

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

PREVOST Frédéric 43, allée La Fontaine  
78170 La Celle - St-Cloud

titulaire de 104 548 BSA<sub>2021</sub>,

- en nominatif à hauteur de \_\_\_\_\_ voix,
- faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par Bfor Bank, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées 104 548 voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

- Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,

demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

<sup>1</sup> **Pour les personnes physiques**: nom, prénoms et adresse.

**Pour les personnes morales** : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

RESOLUTION 1	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Robeaux, le 20 Juin 2022

Signature

Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>



<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

**THE BLOCKCHAIN GROUP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 2.003.514,88 €  
Siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux  
504 914 094 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

**FORMULAIRE DE VOTE  
DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (« BSA<sub>2021</sub> »)  
EMIS LE 22 OCTOBRE 2021  
(ISIN FR00140065G1)**

Convocation à l'assemblée générale (l' « **Assemblée Générale** ») le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Modification de certaines caractéristiques des BSA<sub>2021</sub> ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

En application de l'article L. 228-61 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 du Code de commerce, permettant à tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> de voter par correspondance, je soussigné(e)<sup>1</sup>

Lionel RIGAUD Président de TILLANE

titulaire de 2275200 BSA<sub>2021</sub>,

en nominatif à hauteur de \_\_\_\_\_ voix,

faisant l'objet d'une inscription dans les comptes de titres tenus par BNP PARIBAS, intermédiaire financier habilité (**joindre obligatoirement au présent formulaire, une attestation d'inscription en compte pour les obligations sous la forme au porteur**), auxquelles sont attachées 2275200 voix,

Reconnais avoir reçu et/ou avoir été mis en capacité de consulter tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, en vue de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA<sub>2021</sub>, devant se tenir le 23 juin 2022 à 11 heures au siège social de la Société.

**Je donne procuration, pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus visée, au mandataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Monsieur Thomas Hornus, représentant de la masse,

demeurant au 17, avenue George V 75008 Paris

En conséquence, le mandataire assiste à l'Assemblée Générale, signe les feuilles de présence et toutes autres pièces, prend part à toutes délibérations, accepte les fonctions de scrutateur ou les

<sup>1</sup> Pour les personnes physiques: nom, prénoms et adresse.

Pour les personnes morales : dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés si applicable.

Si le signataire n'est pas lui-même un titulaire de BSA<sub>2021</sub> (exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

<sup>2</sup> Tout titulaire de BSA<sub>2021</sub> a le droit de se faire représenter à l'assemblée par un mandataire de son choix (article L.228-61 du code de commerce), sous réserve des interdictions légales prescrites aux articles L.228-62 et L.228-63 du code de commerce.

refuse, s'abstient ou émet tous votes sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement fait le nécessaire.

Il est précisé que le présent pouvoir conservera tous ses effets pour une deuxième assemblée ultérieurement convoquée sur le même ordre du jour, pour défaut de quorum ou toute autre cause.<sup>3</sup>

Je donne pouvoir au président de séance et l'autorise à voter en mon nom

Je vote par correspondance<sup>4</sup> et exprime sur les résolutions les choix suivants :

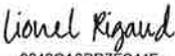
RESOLUTION 1	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>
RESOLUTION 2	POUR : <input checked="" type="checkbox"/>	CONTRE: <input type="checkbox"/>	ABSENTION : <input type="checkbox"/>

Fait à Puteaux, le 20/06/2022 2022

Signature

Nom, Prénom, adresse, qualité<sup>5</sup>

RIGAUD Lionel

DocuSigned by:  
  
9842CA2DD7FC44F...

<sup>3</sup> Article R.225-79 alinéa 4 du code de commerce sur renvoi de l'article R.228-75.

<sup>4</sup> Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case « Je vote par correspondance ». Dans ce cas, il vous est demandé de voter résolution par résolution en noircissant la case de votre choix (POUR, CONTRE ou ABSTENTION). Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

<sup>5</sup> Pour les personnes morales, indiquez le nom, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même détenteur, il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.